

RAPPORT N° 405 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 17 SEPTEMBRE 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 9 au 16 septembre 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bubanza et de Bururi.

Le rapport déplore aussi le cas d'une vieille femme qui a été gravement torturée par des militaires du camp de Mudubugu situé en commune de Gihanga de la province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de mardi à mercredi 13 septembre 2023, une vieille femme connue sous le nom de Jacqueline Nahishakiye, âgée de 75 ans, a été sauvagement assassinée par des individus non identifiés qui l'ont retrouvée à son domicile sis à la colline de Rugunga de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime décapité à la machette gisait dans un bain de sang encore frais.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence des cas d'assassinats ciblés de personnes dans les provinces de Bubanza et de Cibitoke, plus particulièrement dans leurs communes frontalières de Gihanga et de Buganda, et demande aux autorités administratives et policières de prendre des mesures idoines en vue de juguler ce phénomène criminel qui prend de plus en plus une allure inquiétante.

- Dans la nuit de dimanche 10 septembre 2023, un veilleur de l'église anglicane au diocèse de Matana dans la province de Bururi (sud du Burundi) a été assassiné et décapité à coups de machettes par des individus non identifiés.

Selon des sources locales, après la commission de ce crime crapuleux, ces criminels se sont introduits dans les bureaux de la paroisse et y ont volé cinq ordinateurs.

Les mêmes sources ont précisé que deux autres ordinateurs ont été volés la même nuit dans un ménage situé à proximité du diocèse et des habitants de la localité soupçonnent les mêmes criminels d'en être les auteurs.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique

- Dans la journée de lundi 11 septembre 2023, une femme âgée connue sous le nom de Julienne Manirakiza a été violemment battue par des militaires du camp de Mudubugu situé en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) au moment où elle se trouvait dans son champ de manioc proche de ce camp militaire.

Selon des sources locales, la victime a été immédiatement évacuée à un hôpital privé proche de la commission du crime, appelé « Chez David », où elle a été hospitalisée.

D'après les mêmes sources, il existe un conflit foncier entre le camp militaire de Mudubugu et la population environnante qui prend racine dans la volonté du gouvernement d'expropriation forcée des terrains des particuliers situés dans les proximités de ce camp militaire. En conséquence, des militaires pourchassent toute personne qui s'aventure dans son champ pour quelque motif que ce soit et lui inflige d'actes atroces de torture pour la punir de son audace.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités burundaises de bien lire et appliquer correctement la loi avant d'entreprendre toute action d'expropriation pour cause d'utilité publique. En effet, l'expropriation est autorisée par la Constitution en son article 36 la conditionnant à l'indemnisation juste et préalable. Il en est de même du Code foncier, des lois et conventions ratifiées par le Burundi, de la Charte africaine des droits de l'Homme, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Tous ces textes autorisent l'expropriation moyennant une indemnisation juste et préalable. Il est donc inconcevable que des citoyens qui exploitent leurs terres soient malmenés par des services de l'Etat au moment où ils n'ont pas été légalement expropriés.

Elle demande à l'autorité militaire d'instruire au commandant du camp militaire de Mudubugu de laisser les populations environnantes exploiter paisiblement leurs terres aussi longtemps qu'elles n'auront pas reçu une juste et préalable indemnité à l'issue d'une procédure équitable d'expropriation pour cause d'utilité publique.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.